

LA MISE EN CAUSE DU NUMERUS CLAUSUS : QUELS CONTACTS AVEC LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ET LE FÉDÉRAL ?

DE MME CAROLINE PERSOONS

**À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE
DU GOUVERNEMENT**

**ET À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE
DE LA SANTÉ**

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Le numerus clausus reste un sujet épineux. Je comprends très bien qu'il vous inquiète, dès lors que la loi fédérale a été votée en dépit d'un avis négatif du Conseil d'État et des motions en conflit d'intérêts. Il n'y a eu aucun contact particulier, ni avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, ni avec l'État fédéral, ni en concertation, ni en conférence interministérielle (CIM).

En tant que tel, le numerus clausus n'a pas de conséquence directe sur mes compétences à la Commission communautaire française et il n'entre pas davantage dans les compétences de la ministre-présidente, Fadila Laanan.

À Bruxelles, la situation pourrait, il est vrai, devenir difficile dans les institutions bicommunautaires, notamment dans les maisons de repos (MR), les maisons de repos et de soins (MRS) et dans les hôpitaux. Vous avez interpellé d'autres personnes de cette assemblée à ce sujet, me semble-t-il. Il est compliqué de trouver des médecins spécialistes pour des centres et services agréés en santé mentale et en toxicomanie de la Commission communautaire française. Cette difficulté est due aux écarts importants entre les rémunérations octroyées selon les barèmes de référence appliqués par la Commission communautaire française et les rémunérations auxquelles ces médecins peuvent prétendre dans d'autres milieux professionnels, c'est-à-dire en milieu hospitalier, en pratique de « réseaux 107 » ou en consultation privée.

Le service gestionnaire de la Commission communautaire française a fait le tour des 38 maisons médicales agréées et ne m'a pas relayé d'échos négatifs pour ce secteur.

Cela ne veut pas dire que je me désintéresse du problème. J'analyse les statistiques et je peux vous dire que, d'après les chiffres pour 2017, le nombre de médecins actifs à Bruxelles (un pour 812 habitants, soit un total de 1.468 médecins actifs) laisse la Région de Bruxelles-Capitale à l'abri d'une pénurie. En effet, selon les critères de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), il faut 0,9 médecin généraliste pour 1.000 habitants pour garantir un accès aux soins.

Afin d'anticiper les problèmes, mes collègues Didier Gosuin et Guy Vanhengel, en charge de la Santé au sein du Collège réuni, mettent en place des incitants financiers dans le cadre des fonds Impulseo 1, 2 et 3. Il existe également des projets spécifiques tels que le projet conjoint entre la Commission communautaire commune, la Fédération des associations de médecins généralistes de Bruxelles (FAMGB) et Médecins du monde concernant le dispensaire de médecine générale Athéna.

Ces projets pourraient vous être détaillés dans une autre assemblée, et je ne doute pas que vous allez demander à ce qu'ils le soient. C'est tout ce que je pouvais vous répondre pour ce qui concerne spécifiquement la Commission communautaire française.